

« le gouverneur fit amener les martyrs à son tribunal, voulant » (encore une fois) « les montrer au peuple et lui en donner le spectacle... , qu'il les interrogea de nouveau, fit couper la tête à tous ceux qui se trouvèrent citoyens romains et envoya les autres aux bêtes... » cela ne dit, en aucune manière, que les jeux dans lesquels les chrétiens ont accompli leur douloureuse passion soient « ces jeux solennels » dont parle le texte, c'est-à-dire les jeux du culte de Rome et d'Auguste ; mais cela dit seulement que le gouverneur, pour offrir une dernière fois au peuple le spectacle du supplice des chrétiens, profita du moment où le commencement des jeux solennels amenait à Lyon une prodigieuse quantité de monde. Et l'on remarquera que dès longtemps avant ce « commencement des jeux solennels, » dès avant tout le laps de temps assez long, d'après les détails rapportés dans la lettre, qui s'écoula entre l'époque où le gouverneur en référa à l'empereur au sujet des chrétiens citoyens romains et l'époque à laquelle la réponse de l'empereur, qui était à Rome, parvint au gouverneur, les chrétiens avaient déjà passé, « non pas seulement une fois, ni deux fois, mais plusieurs fois, » par les épreuves de l'amphithéâtre et que plusieurs, notamment Maturus et Sanctus y avaient conquis, en expirant dans les tourments, la palme du martyre. Si donc il est démontré, tant sur les termes mêmes de la lettre que par des preuves appuyées par des faits matériels et par le simple raisonnement, qu'il est impossible que le lieu où fut accompli le martyre des chrétiens soit l'amphithéâtre des jeux de Rome et d'Auguste, je veux dire l'amphithéâtre de la colline Saint-Sébastien, il faut bien